

**Zeitschrift:** Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero

**Herausgeber:** Schweizerische Heraldische Gesellschaft

**Band:** 34 (1920)

**Heft:** 3-4

**Artikel:** Lettres d'armoiries et de noblesse concédées à des familles fribourgeoises [suite]

**Autor:** Amman, Alfred d'

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-744581>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 09.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

*Waad*, Landmann seit zirka 1500. Erstes Erscheinen: Güterschätzungsrodel von 1510. Wappenvorlagen: Wappenmalerei am Rathaus in Gersau von 1907 und Glasgemälde in der Pfarrkirche daselbst von 1912. Wappen: In blau kreuzartiges silbernes Hauszeichen auf grünem Dreiberg, begleitet von zwei goldenen fünfzackigen Sternen. Helmdecke: blausilber, blaugold; Helmzier: Mannsfigur mit Schildzeichen und Sternen in den Händen.

*Zwyer* (Zweier), Landmann seit 1528, heute ausgestorben. Erstes Erscheinen: Bartolome Zwyer kauft für sich und seine Nachkommen 1528 das Landrecht laut Urkunde von 1528 im Staatsarchiv Luzern. Das Geschlecht stammt aus Uri, wo es bereits 1294 vorkommt. Ein Zweig dieses Geschlechtes gehört seit 1626 auch zu den Landleuten des Steinerviertels im Lande Schwyz.<sup>1</sup> Wappenvorlagen: Siegel des Joh. Zwyer auf einer Urkunde von 1338 im Staatsarchiv Zürich; Heraldische Kupferstiche des Franz Ernst und Sebastian Peregrin Zwyer von Evibach aus der zweiten Hälfte des 17. Jahrhunderts.<sup>2</sup> Wappen: In blau auf grünem Dreiberg ein neunblättriger Lindenzweig mit goldenen Blättern. Abgeändertes Wappen auf dem Reichsfreiherrndiplom für Sebastian Peregrin Zwyer vom Jahre 1668: In blau mit goldenem Bord drei gestielte goldene Lindenblätter. Helmdecke: blau-gelb; Helmzier: Doppelreihe von je sechs Federn, rechte Hälfte gelb, linke Hälfte blau.\*

## Lettres d'armoiries et de noblesse conçédées à des familles fribourgeoises,

par Alfred d'Amman.

(Suite.)

27. **Werly, 1582.** Henri III, roi de France et de Pologne, donne une lettre de noblesse à Hans Werly, du Canton de Fribourg.

Original, avec sceau pendant, en mains de M. Philippe de Weck à Fribourg, en provenance des archives de la famille de Vevey de Bussy.

Les armoiries sont peintes au centre du parchemin (Fig. 141); mais, selon l'usage suivi dans les diplômes de France, le blasonnement n'est pas donné en texte. Au vu de cette peinture, il se libelle ainsi: «*d'azur à deux vaches «passantes d'or, l'une sur l'autre, chacune avec une fleur de lys, entre les cornes; «heaume ouvert, taré de trois quarts et orné de lambrequins d'or et d'azur; «cimier: une vache au naturel issant d'un tortil d'azur, avec une fleur de lys «entre les cornes et empoignant une hallebarde d'azur posée verticalement, le*

<sup>1</sup> Vgl. A. Schaller, Urner Exlibris im Neujahrsblatt von Uri, 1917, S. 91 ff

<sup>2</sup> Das freiherrliche Wappen führen auch die Zwyer von Schwyz, vgl. Wappen-Tafeln aller lebenden, freien Landmänner-Geschlechter der löblichen sechs Vierteln des alten Landes Schwyz, gesammelt von Th. Fassbind, Schwyz 1833.

\* Der Verfasser benützt gerne diese Gelegenheit Herrn alt Bezirksammann A. Truttmann in Sarnen für dessen wertvolle Mitarbeit seinen verbindlichsten Dank auszusprechen.

«col entouré de la jugulaire d'un  
«chapeau de lansquenet, d'azur, ren-  
«versé en arrière sur le dos. Le tout  
«(figures de l'écu, heaume et cimier)  
«contourné.»

Motifs de l'anoblissement: «les  
«services faits au roi Henri III et à  
«ses successeurs durant les guerres  
«tant dedans que dehors au Royaume,  
«s'estant en toutes les batailles et  
«rencontres qui se sont faites, vertu-  
«eusement et vaillamment employé.»

Exista-t-il une corrélation entre  
la concession de ces lettres de noblesse et le renouvellement de l'alliance  
entre les Confédérés et le roi Henri III,  
qui eut lieu précisément en décembre  
1582? Je ne le crois pas, car ce ne  
fut pas un Werly qui représenta Fri-  
bourg dans l'ambassade envoyée à  
cette occasion à Paris, mais Ulrich d'Englisberg dont on ne connaît aucune  
parenté avec les Werly.

La famille Werly existait à Fribourg depuis le milieu du quatorzième siècle  
sous le nom de Cordeir; vers le milieu du siècle suivant, elle prit le nom de  
Seiler, et, au commencement du seizième siècle celui de Werly, qu'elle conserva  
désormais.

Les données sur le bénéficiaire de ce diplôme de noblesse sont peu nom-  
breuses; il y avait en 1585 plusieurs Hans Werly; mais par un vidimus de ce  
document livré par le Conseil de Fribourg le 14 novembre 1586<sup>1</sup>, on voit qu'il  
avait été concédé à un Hans Werly dont le fils Nicolas s'apprêtait à se rendre  
en France pour y servir dans les armées du roi. Cela permet d'identifier ce  
Hans Werly: il était fils de Jacob Seiler le jeune, qui fut grand-sautier, banneret  
et conseiller. Lui-même épousa Marguerite Helbling, fut bailli de Grandson en  
1550. On ne sait rien de sa carrière militaire; cependant, on trouve, qu'en  
1584<sup>2</sup>, il était chevalier de l'éperon d'or. Il était, en 1592, seigneur de Vuissens.<sup>3</sup>

Deux de ses fils suivirent la carrière des armes:

1. François fut d'abord au service de la Ligue en France et en Belgique;  
puis, en 1584, il était en instances auprès du grand-maître de l'ordre de St. Jean  
de Jérusalem aux fins de faire des armes contre les Turs<sup>4</sup>;

2. Nicolas fut capitaine des gardes du prince Charles de Lorraine, duc de  
Mayenne<sup>5</sup>, il fit campagne avec lui dans les armées de la Ligue.



Fig. 141

<sup>1</sup> A. C. F. Missival, No. 32, p. 193—194.

<sup>2</sup> Ibid., Missival (latin), No. 27, fol. 26.

<sup>3</sup> Ibid., Missival, No. 34, 1592, nov. 17.

<sup>4</sup> A. C. F. Missival (latin), No. 27, fol. 26.

<sup>5</sup> Ibid., Missival, No. 34, p. 5, 1591, janvier 11.

Antérieurement, un membre de cette famille avait failli être la cause d'une guerre entre les villes de Fribourg et de Genève: Pierre Werly, chanoine de l'église de St. Pierre à Genève, ayant été tué au mois de mai 1533, dans les troubles de religion qui agitaient alors la ville de Genève, sa parenté, en tête de laquelle se porta le banneret Gaspard Werly, frère de la victime, mobilisa un petit corps de soldats et partit en guerre contre Genève; les actes d'hostilité ne furent arrêtés que par la médiation des villes de Berne et de Fribourg.

La famille Werly s'éteignit en descendance masculine en la personne de Béat-Louis, lequel fut bailli de Vaulruz et mourut le 3 février 1751.<sup>3</sup>

Le texte de ce diplôme Werly se trouve déjà reproduit dans les *Archives héraldiques* de 1906 (pages 119 et 120) sous la forme d'une copie vidimée le 10 août 1759 par le notaire François Mestral, mais avec attribution à Hans Tardy, de la ville d'Estavayer. Il se vérifie aujourd'hui que cette copie vidimée se rapporte littéralement au diplôme concédé à Hans Werly, et que le nom de TarDy y fut substitué ensuite à celui de Werly, lequel nom était orthographié en cette copie sous la forme Wärly. La majuscule W fut raturée, on voit encore la trace des jambages; puis, d'une encre plus noire que celle de la copie, on l'a remplacée par la majuscule T, et en ajoutant un jambage à la minuscule l on en a fait une majuscule D; sous le jambage surajouté, on distingue même encore le tréma, qui était placé sur la lettre a.

Voici ce qui m'a mis sur la voie de cette falsification; je fus très surpris de constater que le texte de cette copie vidimée était, mot pour mot, conforme à celui du diplôme Werly; il paraissait inexplicable que le roi Henri III eût anobli simultanément et pour les mêmes causes Hans Werly un ancien ressortissant du Canton de Fribourg, et Hans Tardy, originaire de Lyon et établi tout fraîchement dans ce canton; il eût été plus naturel de l'anoblir pendant qu'il était encore en France, celà d'autant plus que cette faveur devait être la récompense des bons services faits dans les armées du roi. En surplus, il paraissait anormal que l'inscription des membres de la famille Tardy qui furent reçus bourgeois de Fribourg, à commencer par Louis Tardy en 1617, n'ait pas été faite sous la qualification de «noble», mais sous celle d'«honorable».

Le possesseur de la copie vidimée en 1759 s'étant obligeamment prêté à un examen de ce document, aucun doute ne subsista plus sur la supercherie; cette copie est très-certainement celle du diplôme Werly. Au milieu de la première page, elle présente un trou à peu près rond mesurant cinq centimètres sur six; il est très-probable que sur ce fragment manquant était peint, en couleurs ou en noir, le blason des Werly, de même qu'il est peint au milieu de l'original en parchemin: on remarque à la page opposée, sur la place correspondante par l'effet du pli du papier, la trace d'une peinture de ce genre. Je fais remarquer que, en 1759, la famille Werly était éteinte depuis quelques années; il est surprenant qu'il ait existé, du fait des familles qui lui avaient été alliées et en souvenir de celle-ci, un intérêt à faire exécuter une copie vidimée de l'acte d'anoblissement de cette famille, dont, au surplus, l'original existait encore.

---

<sup>3</sup> A. C. F. Missival, livre des fonctionnaires de l'Etat (copie d'Amman), rôle des Deux Cents en 1709, p. 182.

J'incline à croire qu'il s'est plutôt trouvé quelqu'un ayant intérêt à faire passer les Tardy pour nobles et que la copie a été demandée au notaire dans l'intention arrêtée de la falsifier après coup. Evidemment la peinture des armoiries Werly constituait un obstacle à la réussite de la supercherie; on la fit disparaître. Je soupçonne que la falsification de la copie de 1759 a servi à étayer une généalogie des Tardy établie précisément en 1759.

C'est sur la foi d'une monographie de la famille française de Tardy-Montravel<sup>1</sup> que l'appartenance des Tardy d'Estavayer aux de Tardy-Montravel de France avait trouvé créance dans les *Archives héraldiques suisses*. Il a déjà été démontré dans une étude publiée par M. Hubert de Vevey dans les *Annales fribourgeoises* de 1916<sup>2</sup> que la famille Tardy d'Estavayer n'était point un rameau des de Tardy-Montravel.

Il est désormais aussi établi qu'ils ne furent point anoblis

**28. Du Crest, 1588.** Charles-Emmanuel I<sup>er</sup>, duc de Savoie, prince et vicaire perpétuel du Saint Empire Romain, anoblit les frères Louis, Pierre et Nicolas Du Crest, de Crucilles<sup>3</sup> en Genevois, et leurs descendants, et leur donne des armoiries; 1588, avril 5, à Turin.

D'après une copie vidimée, à Fribourg le 24 septembre 1782, par les notaires J. J. Cornu, Mart. Pontet, Jean Monnerat et Tobie Carmintran; copie actuellement en mains de M. Joseph Ducrest, à Rossens, député au Grand Conseil du Canton de Fribourg et publiée dans les *Archives héraldiques suisses*, de 1915, pages 21—22.

Libellé des armoiries: «ung Escu d'azur, à une bande d'argent chargée d'une «autre de sable supportant deux croissans d'argent et une teste de cocq au «milieu crestes de gueulles, timbré d'un heausme clos en pour fil avec penaches «d'argent azur et sable et a la teste de cocq d'argent cresté de gueulles yssant «du chef.»

Blasonnement: «d'azur, à la bande d'argent chargée d'une autre de sable, «celle-ci chargée d'une tête de coq crêtée de gueules, accompagnée de deux crois- «sants d'or; casque de jôûte posé en profil avec lambrequins d'argent, d'azur «et de sable; cimier: une tête de coq d'argent, crêtée de gueules.

Motifs de la concession: «les sains et louables qualités des frères Du Crest; et leur affection au service du duc dont Louis Du Crest, en particulier, lui a donné le témoignage en quelques occasions.

Dans le volume ci-dessus cité des *Archives héraldiques*, il a été dit, que les descendants de ces trois anoblis s'établirent à Romont; il est probable que ce fut déjà le cas de l'un de ces trois frères, soit de Louis Du Crest. En effet, dans un manuscrit de la Bibliothèque cantonale de Fribourg intitulé: *Bourgeois et nécrologe de Romont*, il est mentionné que noble Louis du Crest fut, en 1587, reçu bourgeois de Romont pour cent florins.<sup>4</sup> Celui-ci fut, sans doute, le même personnage que Louis Du Crest anobli en 1588.

<sup>1</sup> Composée par le vicomte Louis de Montravel et éditée à Lyon en 1905 par H. Lar-dauchet.

<sup>2</sup> P. 162 et suivantes.

<sup>3</sup> Cruseilles, au pied du Salève, Haute-Savoie.

<sup>4</sup> Communication de M. l'abbé Fr. Ducrest, Directeur de la Bibliothèque cantonale et universitaire à Fribourg.

Divers documents montrent que ce Louis Du Crest gérait les possessions que les nobles François et Georges de Challant avaient dans la région de Romont.

Ainsi, le 18 février 1591, ce sont les nobles Louis du Crest et Etienne Gentil qui représentent ces nobles de Challant dans la vente de la Seigneurie de Torny à noble Antoine Alex<sup>1</sup>; et en 1593 (novembre 12) on voit «Loys du Crest demeurant à Romont» s'engager au nom de ces mêmes de Challant envers Christophe Reyff, du Conseil de Fribourg, à le maintenir en paisible possession et jouissance de la seigneurie de Villarzel, dans le baillage de Romont, qu'ils venaient de lui vendre.<sup>2</sup>

De même que ce fut sur la recommandation de Claude de Challant, seigneur de Fenis, envoyé du duc de Savoie, qu'Antoine Alex obtint en 1581 une lettre de noblesse de l'empereur d'Allemagne Rodolphe II, j'ai lieu de croire que les frères François et Georges de Challant s'employèrent auprès du duc de Savoie pour faire octroyer une lettre équivalente aux frères Du Crest.

**29. Du Moulin, de Moulin**, en latin *de Molendino*, **1541**. Charles quint, empereur des Romains, octroye des armoiries à Pierre du Moulin d'Estavayer le Lac et à ses descendants légitimes; à Milan 1541 août 24; document en texte latin.<sup>3</sup>

L'original est en mains de M<sup>me</sup> Alois de Molin à Lausanne.

Motifs de la concession: les qualités de Pierre du Moulin, les services qu'il qu'il a rendus jusqu'alors à l'empire, et ceux qu'il est disposé à rendre encore. Je fais remarquer que cette lettre d'armoiries a précédé de deux jours seulement celles que l'empereur concéda de Milan à Pierre Amman, Jean List et Pierre Fruyo; sans vouloir infirmer la supposition faite du motif déterminant de ces trois derniers diplômes, je crois qu'il est permis de discerner aussi dans ces multiples faveurs octroyées par Charles Quint le désir d'encourager des familles de cette région dans le maintien de la foi catholique et de les intéresser aux luttes religieuses qu'il soutenait dans l'empire. Tel est le motif principal auquel la famille de Molin a traditionnellement attribué la lettre d'armoiries reçue par son ancêtre.

Libellé des armoiries: «scutum aurei sive crocei coloris in quo mola rubri coloris cum vortice albi seu argentei coloris in medio existit. Et supra scutum, galeam teniis sive lociniis aurei sive crocei et rubri colorum redimitam. In cujus cono, inter duas alas aurei sive crocei coloris distensas, mola ut in scuto apparet<sup>4</sup> quemodmodum hec omnia in medio presentium accuratius depicta sunt.»

Armoiries concédées pour en jouir dans tous actes et toutes expéditions honnêtes et convenables, dans les tournois et à la gnerre etc.

<sup>1</sup> Girard, *Nobiliaire militaire suisse*, Bâle 1787, p. 276—281.

<sup>2</sup> A. C. F. registre du notaire Pierre de Montenach, No. 216, p. 24.

<sup>3</sup> Cette lettre d'armoiries relative à la famille de Molin, transmigrée de pays fribourgeois en pays vaudois, avait d'abord été réservée à une étude projetée des diplômes obtenus par les familles du Pays de Vaud; mais comme, en 1541, la châteltenie d'Estavayer-le Lac faisait déjà partie du canton de Fribourg, nous avons jugé plus rationnel de la comprendre dans l'étude relative aux familles fribourgeoises. C'est pour cela que nous l'avons encore intercalée ici et qu'elle ne se trouve pas à son rang chronologique.

Blasonnement: d'or, à une meule de moulin de gueules, l'anille d'argent, posée en fasce; casque avec lambrequins d'or et de gueules; cimier: le meuble de l'écu, placé entre deux ailes d'or, ouvertes.

La famille du Moulin est originaire de Gruyère: un Jean du Moulin, de Gruyère s'établit à Estavayer-le Lac où il fut reçu notaire le 19 avril 1483; il fut commissaire des extentes pour le duc de Savoie à Cudrefin en 1496.<sup>1</sup>

De sa femme Jeanne Ramelet il eut un fils Pierre, celui qui fut gratifié du diplôme de 1541. Ce Pierre fut aussi notaire et commissaire des extentes pour le duc de Savoie (1529), châtelain de Cudrefin en 1534. A différentes dates il acheta de la famille de Delley la dîme et la seigneurie de Delley; de la famille de Treytorens, la seigneurie de Treytorens. Sa mort doit probablement être placée en 1553.<sup>2</sup> De sa femme Isabelle, fille de Jean Maillard de Romont et de N. Musy, il eut plusieurs enfants: Jacques, Christophe, Théophile, Umbert, Isabelle. Théophile épousa Anne Truffin d'Estavayer; il avait des possessions très considérables dans toute la contrée avoisinante, et même en territoire neuchâtelois. Ayant embrassé le protestantisme, il fut, pour ce motif, contraint à quitter le territoire fribourgeois. Il mourut en 1596. Christophe paraît s'identifier avec cet humaniste connu sous le nom de Christophorus Myläus, auteur de divers ouvrages latins, au nombre desquels «*De scribenda universitatis rerum historia*», édité à Bâle en 1553.<sup>3</sup>

Très anciennement, une famille don Moulin existait à Corbières, où Rodolphe fut curé de 1358 à 1365<sup>4</sup>; fut-elle la tige de celle de Gruyère? Les documents ne l'apprennent pas. On trouve encore à Payerne, au 16<sup>e</sup> siècle, une famille noble du Moulin, laquelle par une alliance avec celles des de Billens entra en possession de la seigneurie de Macconnens (Fribourg); je n'ai pas réussi à trouver si elle eut un auteur commun avec celle d'Estavayer-le Lac.

### Dix-septième siècle.

Le dix-septième siècle est le plus riche en diplômes: douze émanent des empereurs d'Allemagne (un de Rodolphe II, trois de Ferdinand II, quatre de Ferdinand III, quatre de Léopold I<sup>er</sup>), trois des rois de France, un du duc de Savoie, un du comte palatin du Rhin et un du comte d'Ortenburg (Bavière). Douze sont des diplômes explicites de noblesse; l'un, un diplôme de baron; un autre, un diplôme de comte palatin, et quatre sont des lettres d'armoiries.

Après avoir relevé, avec le diplôme octroyé en 1581 à Antoine Alex, les premières lettres explicites de noblesse émanées des empereurs d'Allemagne, je constate que, depuis lors, ceux-ci ont cessé d'accorder des lettres d'armoiries qui ne fussent pas expressément constitutives de noblesse; c'est-à-dire les diplômes impériaux constituent désormais avant tout des lettres d'anoblisse-

<sup>1</sup> Je dois ces renseignements et une partie de ceux qui suivent à M. Maxime Reymond, archiviste cantonal à Lausanne.

<sup>2</sup> Grangier, *Annales d'Estavayer*, N<sup>o</sup> 485.

<sup>3</sup> Voir à son sujet, *Indicateur d'histoire suisse*, nouvelle série, 1874, vol. 2<sup>e</sup> page 9—13, article d'Alph. Rivier reproduit en traduction française dans les *Annales fribourgeoises*, 1918, p. 227—232.

<sup>4</sup> Deillon, *Dictionnaire des paroisses*, article Corbières.

ment, avec ou sans titre particulier de baron, comte etc., la concession d'armoiries n'en étant que le corollaire.

Je continue à étudier presque exclusivement la forme des lettres impériales, car elles représentent la presque totalité des diplômes octroyés. Il est surprenant de voir combien les rois de France ont été avares de ce genre de distinction, malgré le nombre si grand des Suisses qui servirent glorieusement dans leurs armées, cela comparativement à l'abondante distribution qu'en firent les empereurs d'Allemagne dont les armées ne comptèrent cependant que fort peu de chefs suisses. Une constatation semblable a été faite par W. F. de Mülinen<sup>1</sup> au sujet des diplômes conférés à des familles bernoises. Le fait a, je le crois, son explication dans un édit, porté en 1600 par le roi Henri IV, statuant que la profession des armes, laquelle avait anobli autrefois ceux qui l'exerçaient, cesserait désormais d'anoblir, et qu'elle ne serait pas censée avoir anobli ceux qui n'avaient exercé cette profession que depuis 1563, c'est-à-dire depuis l'époque des guerres de religion.<sup>2</sup>

C'est encore sous la formule si imprécise de *services rendus et à rendre* que sont exprimés les motifs déterminants de la plupart des diplômes; la chancellerie impériale avait ainsi une rédaction toujours prête, qui la dispensait des considérants particuliers à chaque personnage. Une mention un peu plus explicite se présente cependant dans les diplômes Saint Bernard (1600), Koenig dit de Mohr (1624), Gapany (1635), Gottrau (1662), Monnet (1669). Dans le diplôme d'Alt est mentionnée, pour la première fois, la production d'un document justificatif fourni par l'impétrant sur ses mérites et ceux de sa famille; les documents de cette nature ne tarderont pas à prendre une amplitude très-grande et à dégénérer en exposé fabuleux de l'ancienneté, de la distinction et des mérites de la famille. L'historien de Mülinen cité ci-dessus dit, avec beaucoup de raison, que l'incorporation de ces exposés dithyrambiques dans le texte des diplômes impériaux n'est aucunement une preuve de leur réalité historique, car ils étaient acceptés sans contrôle sérieux par la chancellerie impériale; et il prouve son assertion par des exemples accablants pour les prétentions émises par certaines familles à l'appui de leur requête en obtention d'un diplôme de noblesse.<sup>3</sup>

Avec les diplômes Koenig (1631) et Hans (1640), il ne suffit plus d'une seule feuille de parchemin, en usage antérieurement, pour recevoir le texte très développé du document; celui-ci revêt la forme d'un livret à plusieurs feuilles; il en est de même du diplôme Alt (1687), et ce sera, au siècle suivant, le format usagé. Les armoiries concédées continuent à être peintes, au centre du parchemin, lorsque celui-ci consiste en une feuille unique, ou sur l'un des feuillets en parchemin, lorsqu'il s'agit d'un livret.

Avec le diplôme St. Bernard, en 1600, se présente le premier exemple à Fribourg de l'écu écartelé; cette partition sera désormais la plus fréquente dans

---

<sup>1</sup> Standeserhöhungen und Wappenveränderungen, dans Archives Héraldiques Suisses, 1896.

<sup>2</sup> De la Chenaye-Desbois et Badier, Dictionnaire de la noblesse, 3<sup>e</sup> édition, vol. I<sup>er</sup>. Introduction Paris, 1863.

<sup>3</sup> Un jugement identique est exprimé dans l'ouvrage: *Handbuch der praktischen Genealogie*, par Heidenreich. Leipzig 1913.

les diplômes impériaux. En cette même période, on cesse de peindre dans ces diplômes l'écu en position inclinée; on le présente en position horizontale, expression qui, je le crois, traduit le terme latin usité «scutum erectum».

A noter qu'on ne rencontre, dans aucun des diplômes impériaux considérés un exemple d'un écu avec chef; il en sera de même dans ceux qui suivront. Dans les diplômes de France, un spécimen unique est fourni par le diplôme Fleuriet, en 1620.



Fig. 142

Armoiries peintes sur le diplôme accordé à U. de Saint Bernard en 1600.

**30. de Saint Bernard, 1600.** Rodolphe II, élu empereur des Romains, donne une lettre de noblesse à Ulrich de Saint Bernard; 1600, décembre 9, à Prague.

Original aux archives cantonales de Fribourg, texte allemand. Le sceau n'existe plus.

Motif de l'anoblissement: les services, qu'Ulrich de Saint Bernard est disposé à rendre à l'empereur et à l'empire, et ceux que son fils Daniel de Saint Bernard à rendus comme lieutenant, dans la Basse-Bourgogne à feu le prince Philippe, roi d'Espagne et des Deux Siciles, et archiduc d'Autriche.

Libellé de l'armoirie: «ain quartierten Schilt dessen hinter under und vorder  
«ober thail schwartz ist, in jedem thail erscheint furwerts aufrechts zum grimm  
«geschickt ein gantz gelber oder goltfarber Lew mit rott aussgeschlagener Zungen,  
«unnd zürück über sich geworffnem Schwantz, Die andern zwo Feldungen des  
«Schilts aber weiss oder Silberfarb seindt, in deren yeden, furwerts über zwerch  
«ein gantz rotter Krebs zum kriechen geschickt erscheinendt. Auf dem Schilt,  
«ein freijer, ofner, Adenlicher Thurniershelm, zur linken mit rott unnd weisser,  
«rechten seiten aber schwartz und gelber helmdecken, und darob ainer goltfarben  
«Koniglichen Cron getziert. Daraus erscheint fürwerts aufrecht, abermals ein  
«halb gelb oder goltfarber Lew, wie im Schilt, Alsdann solch Adenlich Wappen  
«und Clainot in mitte dis gegenwertigen Brieffs gemahlet und mit farben auss-  
«gestrichen ist von newem verlichen und gegeben.»

En français, ces armoiries se blasonnent: «écartelé; aux 1 et 4, de sable,  
«au lion d'or lampassé de gueules; aux 2 et 3, d'argent, à une écrevisse de  
«gueules posée en bande. Casque de tournoi orné d'une couronne royale d'or;  
«lambrequins de sable et d'or à dextre, de gueules et d'argent à senestre; Cimier:  
«un lion issant d'or.»

A l'intérieur du repli du parchemin on lit: «Nobilitatio und Wappenbesse-  
«rung für Ulrichen de Sancto Bernhardo zu Freyburg in Üchtlandt», *anoblisse-  
ment et augmentation d'armoiries* pour etc.

Ulrich de Saint Bernard était en 1595 bourgeois de Châtel-St.-Denis<sup>1</sup>; c'est l'unique renseignement que j'aie trouvé sur lui. Sur son fils Daniel, je n'en ai aucun. J'ai trouvé par contre des membres de cette famille établis à Bulle: Jean de Saint Bernard et sa femme Périsonne y eurent une fille, qui fut baptisée le 24 septembre 1605; Nicolas de Saint Bernard y fut parrain en août 1606. François de St. Bernhard était notaire, les archives cantonales possèdent un registre de ses actes embrassant la période de 1518 à 1527; était aussi notaire Claude de Saint Bernhard qui fut patenté le 25 janvier 1610 et avait son domicile à Fribourg, ils étaient, l'un et l'autre, bourgeois de Romont.

Je n'ai plus trouvé de trace de cette famille après Claude fils d'Antoine, lequel demeurait en 1646 à la Buchille près de Bulle.<sup>2</sup>

**31. Fleuriet, 1620.** Le roi de France Louis XIII donne des lettres d'armoiries à Jean Fleuriet, et aux siens, natif de Velu, diocèse de Châlons, province de Champagne, pour lors bourgeois de Fribourg en Suisse; 1620, au mois de mai, à Paris.

Original aux archives cantonales de Fribourg, texte français.

Motif de la concession: «les services rendus pendant plusieurs années, tant au roi Henri IV qu'à son fils Louis XIII par Jean Fleuriet dans la garnison du

<sup>1</sup> A. C. F. registre du notaire Pierre de Montenach, No. 216, p. 39; 1595, décembre 3.

<sup>2</sup> Arch. cant. Frib., terrier No. 65 du baillage de Corbières.

fort Barraux en Dauphiné sous le capitaine Hayd (Heyd) et encore ailleurs sous les ordres du maréchal de Lesdiguières.

Le document ne renferme pas le texte des armoiries concédées; référence en est faite à la peinture existante sur le parchemin. Je note en passant que les peintures d'armoiries sont beaucoup moins soignées dans les diplômes de France que dans ceux d'Allemagne.



Fig. 143

Armoiries peintes sur le diplôme accordé à Jean Fleuriet en 1620.

Blasonnement de l'armoire: «*de gueules, au chef d'or; un vase d'argent à deux auses du même, brochant sur le chef, et contenant un bouquet de fleurs de gueules et d'azur; heaume ouvert, taré de profil; Cimier: un buste de femme habillé de sinople, tortillé de gueules et d'azur, tenant en sa dextre une corne d'abondance d'où émergent quelques fleurs, et en sa senestre une fleur de gueules et une fleur d'azur.*»

Ce sont des armes parlantes.

Jean Fleuriet obtint la bourgeoisie secrète à Fribourg le 15 juin 1618; il y a lieu de croire qu'il la sollicita en vue de son enrôlement dans la compagnie fribourgeoise qui tenait garnison au fort Barraux.

Beaucoup plus anciennement, un Nicod Floret, fils de Guillaume Floret dit Grosszo de Dirlaret, avait reçu en 1415 la bourgeoisie de son père à Fribourg;

et Jean, fils de ce Nicod, avait à son tour, en 1428, obtenu la bourgeoisie de ce dernier. Il n'existe aucun indice que Jean Fleuriet descendît de ces Floret.

**32. Brunisholtz, 1625.**<sup>1</sup> Georges-Jean, comte palatin du Rhin,<sup>2</sup> duc en Bavière, comte à Feldentz et Spontzaim, donne des lettres d'armoiries à Josse Brunisholtz, de Fribourg en Suisse, et à ses descendants; 1625, avril 2, à Lutzelstain (la Petite-Pierre).

Deux copies vidimées le 2 janvier 1718, à Fribourg, par les notaires Jean Thurler et Jean-Jacques Biellman; l'une des copies en mains de M. Charles de Weck, ancien conseiller d'Etat, à Fribourg; l'autre aux archives de la famille de Diesbach de Torny. Texte allemand.

Motif de la concession: requête de Josse Brunisholtz et renseignements avantageux recueillis sur lui.

Libellé des armoiries: «einen Rothen oder Rubinfarben Schildt uff welches  
«beeden Seiten, von unten biess oben an die mitte, zwen schrege, breite, weisse  
«balcken oder spärlin, uffrecht stehen, und seind zwischen selbigen sparren,  
«oben zwo, und unten eine weisse Rosen mit gelben butzen, auf dem Schild  
«ist oben ein zugethaner Stechhelm darauff erscheint ein Jungfrauen-brustbildt  
«mit einem fliegenden gelben oder goldtfarben Haar, umb den Kopff mit zwo  
«fliegenden von farben roth und weisser binden und erscheinen in der Jung-  
«frauen kleijdung gleichförmige Sparren oder balchen und dreij Rosen wie im  
«Schildt zu sehen, die Helmdecke von Roth oder Rubinfarb und weiss, wiedann  
«solch Wappen und Cleijnoth zue bessern Verstandt mit seinen beschriebenen  
«farben in der mitte dieses brieffes klärlich gemahlet und aussgestrichen ist.

Blasonnement: «*de gueules, au chevron d'argent, accosté de trois roses du  
«même, au bouton d'or; casque de joute orné de lambrequins de gueules et  
«d'argent; Cimier: un buste de jeune fille à la chevelure flottante d'or, tortillé  
«de gueules et d'argent, les bouts du ruban flottants, et habillé des couleurs et  
«de la partition de l'écu.*»

Josse Brunisholtz fut du Conseil des Deux cents en 1611, du Conseil des Soixante en 1615, bailli de Corbières en 1618, membre du Petit Conseil en 1624, mourut le 18 août 1642. De cette famille, Henri fut reçu bourgeois en 1466; Benoît en 1502; Pierre en 1599; ce dernier était aubergiste au Petit cheval (Rösli).

La famille Brunisholz s'éteignit en 1783, en la personne de François-Pierre-Auguste.

**33. Koenig dit de Mohr, 1624.** Ferdinand II, élu empereur romain, donne une lettre d'anoblissement aux frères Pierre, Albert et Antoine Koenig dits de Mohr; 1624, juillet 30, à Vienne.

Original au musée cantonal de Fribourg, texte allemand.

---

<sup>1</sup> J'intervertis ici l'ordre par date, afin de placer les deux diplômes Koenig à la suite l'un de l'autre.

<sup>2</sup> Les comtes palatins de Feldentz étaient une branche cadette des électeurs palatins du Rhin, soit un rameau de la ligne de Simmern et Deux-Ponts (Bouillet, Dict. d'hist. et de géogr. 1861, p. 1334).

Motif de l'anoblissement: les services rendus aux prédécesseurs de l'empereur par les aïeux des frères Koenig, et les services rendus à l'empereur régnant par les frères Koenig eux-mêmes dans les troubles, rébellions et guerres des dernières années, en qualité de premier lieutenant, capitaine de cavalerie, maréchal



Fig. 144

Armoiries peintes sur le diplôme accordé en 1624 à Pierre, Albert et Antoine Koenig.

des logis et enseigne dans un régiment de gens de pied, enfin les services qu'ils s'offrent à rendre encore et sont en état de rendre.

Portée de la concession: l'empereur, non seulement, confirme l'état de noblesse des dits frères, ainsi que les nobles armes et cimier portés jusqu'ici par eux, mais il augmente ces armoiries.

Libellé des armoiries antérieures: «ain plaw oder Lasurfarber Schilt, da-  
«rinnen furwerts gegen der rechten Helmdecken gekert ain gekrönter Moren  
«Kopff, auf dem Schilt ain freyer offner Adelicher Turniers Helm, baiderseits  
mit schwarts, plaw und gelber Helmdecken, auch darob ainer goldtfarben  
«Küniglichen Cron geziert, darauf abermahls ain Mohren Kopff wie unten im  
«Schilt.»

Libellé des armoiries augmentées, pour eux et leurs descendants, hommes  
et femmes: «ainen quartierten Schilt dessen hinter unter und vorder ober Veldung  
«plaw oder Lasurfarb, in ainer ijeden einwärts gekert ain Mohren Kopff, vorder  
«unter aber und hinder unter Weiss oder Sylverfarb, in yedwedern aufrechts  
«einwärts gekert ain rott oder Rubinfarber gecrönter Lew mit offnem Rachen,  
«uber sich gewundenen Dopelten Schwantz, und in seinen vordern rechten  
«prancken ainen plossen Säbl, mit vergulden Creuz, zum hüebführendt, auf dem  
«Schilt zwen gegeneinander gekerte, freije offne Adeliche Thurniers Helm,  
«baiterseits mit rott, weiss, plaw und Schwartzer Helmdecken, auch ijeder mit  
«ainer goldtfarben Küniglichen Cron getziert, auf dem hintern einwärts aines  
«rotten Lewens gestalt, ohne die hindern Brancken, mit über sich gewundenen  
«Schwantz, ainen plossen Säbl wie im Schildt führendt, und auf dem vordern  
«Helm, der gecrönte Mohren Kopf erscheinen; alssdann solch Adelich Wappen  
«und Clainot in mitte diss unsers Kaiserlichen Brieffs gemahlet und mit farben  
«aigentlicher aussgestrichen ist.»

Blasonnement des armes primitives: «*d'azur, chargé d'une tête de more*  
«*couronnée; casque de tournoi, sommé d'une couronne royale d'or; Cimier: issant*  
«*de la couronne du casque, une tête de more, comme dans l'écu; Lambrequins*  
«*de sable, d'azur et d'or, sur chaque côté. Armes augmentées: écartelé; aux*  
«*1 et 4 d'azur chargé d'une tête de more, celle du 1 contournée; aux 2 et 3,*  
«*d'argent, au lion de gueules couronné d'or, empoignant de sa patte dextre un*  
«*sabre nu à la croix d'or; deux casques de tournoi affrontés, sommés d'une*  
«*couronne royale d'or et ornés, de chaque côté, de lambrequins de gueules, d'argent,*  
«*d'azur et de sable; Cimiers: au casque de dextre, une tête de more couronnée;*  
«*au casque de senestre, un lion issant empoignant un sabre nu de sa patte dextre,*  
«*comme dans l'écu.*»

**34. Koenig dit de Mor, 1631.** Ferdinand II, élu empereur des Romains, crée les frères Pierre et Albert Koenig dits de Mor barons d'empire sous le titre de barons de Billens, Hennens et Villariaz, transmissible à leur postérité, mâle et femelle; il augmente aussi leurs armoiries; 1631, février 5, à Vienne.

Original au musée cantonal de Fribourg, texte allemand.

Libellé de l'augmentation d'armoiries: ein quartirter Schilt dessen hinder  
under und vorder ober quartier Rott, in der Mitte über Zwerch mit einem weiss  
oder Silberfarben Strich, die andere bayde aber weiss oder Silberfarb, darin ein  
Rotter gecrönter Lew mit offnem Rachen, rott ausgeschlagener Zungen und zurück  
über sich geworffnen doppelten Schwantz, in der einen vordern Brancken einen  
blossen Säbel über sich haltend, und auff den hindern Fuessen aufrecht stehend,  
einwärts zum grimmen geschickt, in der Mitte des quartierten Schilts ein blaw  
oder lasurfarbes Schilt, darinn die gestalt eines Moren Kopfs, mit einer aufge-

setzen gespitzten Königlichen Cron; ob dem Schilt drey offne Adelige Turniershelm, die alle mit einer königlichen Cron, und durch einander mit Schwartz und Gelb oder Goldfarber, Weiss, Rott und Blawer Helmdecken geziert, und dann ob dem ersten zur Rechten anzufangen der vordere thail eines gekrönteu Greiffen, in der klawen ein Rottes Schilt, in der mitte überzwerchs mit einem weissen Strich, ob dem andern abermals der gekrönte Mornkopff, und ob dem dritten

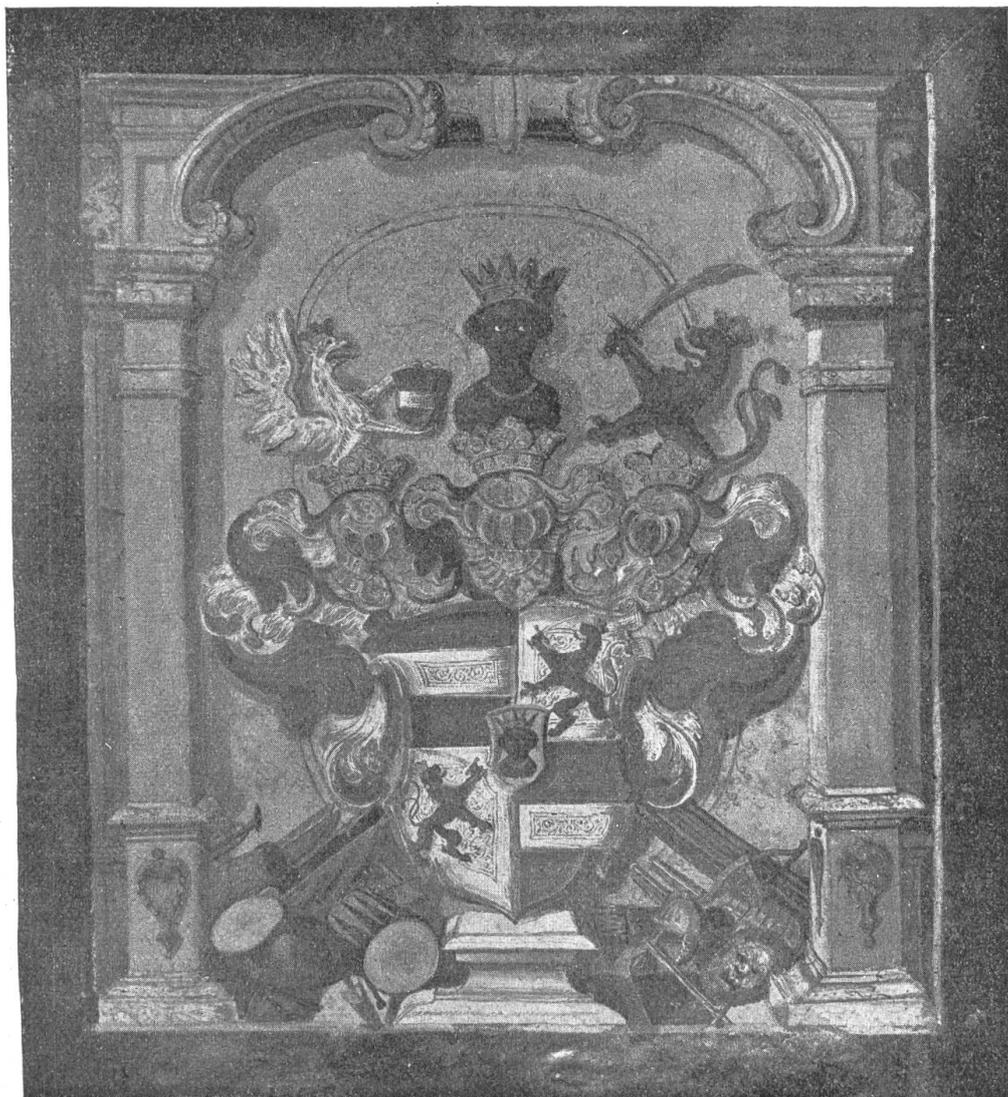


Fig. 145

Armoiries peintes sur le diplôme accordé à Pierre et Albert Koenig dit de Mor en 1631

der vordere thail des im Schilt beschribnen Roten gekrönten Lewens erscheinen thut, als solch gemehrt, geziert und gebessert Adelic Wappen und Klainot in mitte diss Briefs gemahlet und mit farben aigentlicher aussgestrichen ist.

Blasonnement des armoiries augmentées: *écartelé; aux 1 et 4, de gueules, à la fasce d'argent; aux 2 et 3, d'argent, au lion de gueules couronné, lampassé du même, empoignant de sa patte dextre un sabre nu, le lion du 3 contourné; sur le tout, un écusson d'azur à la tête de more sommée d'une couronne royale; l'écu timbré de trois heaumes de tournoi, sommés chacun d'une couronne royale*

*d'or et sur chaque coté de lambrequins de sable, d'or, d'argent, de gueules et d'azur; Cimiers: sur le heaume de dextre, un griffon issant empoignant de sa griffe un écu de gueules à la fasce d'argent; sur le suivant, une tête couronné de more; sur le troisième, le lion issant, couronné tel qu'il est figuré dans l'écu.*

C'est de Romont que la famille Koenig tira son origine; elle s'appelait Regis, nom latin qui se francisa en Roy ou Rey. Le regeste de Hauterive fait voir que les Regis comptaient dès le milieu du 14<sup>e</sup> siècle au nombre des notables bourgeois de cette ville; ainsi Johannes en 1362 et Johannodus en 1365. Au siècle suivant, je rencontre Loysa, soeur de Girard Regis de Romont, qui épousa le riche marchand Petermann de Praroman à Fribourg<sup>1</sup>; puis Antoine Regis ou Roy, de Romont, qui de 1470 à 1480 fut abbé du couvent de Hautcrêt.<sup>2</sup> Dans l'intervalle, la famille avait détaché un rameau à Fribourg, où, le 24 janvier 1410, les frères Jean, Otto et Richard Regis reçurent la bourgeoisie de leur père.<sup>3</sup> Ceux-ci n'y firent, semble-t-il, pas souche; en effet, lorsque, dans la seconde moitié du 16<sup>ème</sup> siècle, le notaire Jean Rey ou Regis de Romont transporta de nouveau à Fribourg la résidence de sa famille, il dut, le 27 août 1588, acheter la bourgeoisie ordinaire de cette ville. A cette occasion, il germanisa son nom en celui de Koenig; le 13 mars 1606 il fut admis dans la bourgeoisie secrète.

Ce sont ses fils Pierre, Albert et Antoine qui furent honorés du diplôme de 1624. Ils entrèrent en 1616 au service de la république de Venise et firent, croit-on, campagne en Morée, ce qui leur fit prendre le surnom de Moor ou Mohr. Dans la même période, et aussi pour la république de Venise, ils combattirent dans le Frioul contre la maison d'Autriche; comme celle-ci était allié héréditaire des Suisses, le gouvernement de Fribourg ordonna à Venise de les congédier. Ils rentrèrent à Fribourg, mais pour très peu de temps, car en 1618 ils prirent service en Autriche; ce fut l'origine de la brillante situation à laquelle ils s'élevèrent, Pierre en particulier, dont la carrière fut la plus bruyante et traversée par de tragiques évènements. Il a donné lieu à ce jugement sévère porté sur lui par l'historien qui a scruté sa vie le plus minutieusement: «Il n'était pas de la classe des hommes qui, sachant se maintenir dans les éléments propres, restent eux-mêmes propres (reinlich hält in reinen Elementen)».<sup>4</sup> Il a encore dit de lui qu'il n'apparaît grand dans aucun acte de sa vie, et qu'il a peu de dignité.

Les trois frères remplirent d'abord les grades subalternes d'enseigne, de maréchal des logis, de 1<sup>er</sup> lieutenant dans le régiment Collalto; Pierre fut ensuite capitaine de cavalerie dans ce régiment, Nicolas-Albert se distingua dans la bataille de la Montagne-Blanche et à la prise de Prague (1623). Après cette bataille, l'empereur fit don à Pierre Koenig du château de Meyriz, dans le district moldave de Iglau, confisqué à un noble morave; il avait la réputation d'un intrigant, ce qui le fit qualifier de *boshafter Litigant* par le général

<sup>1</sup> Arch. cant. Frib., cartulaire de l'hôpital, testament de dite Loysa, 1462, janv. 22.

<sup>2</sup> *Helvetia sacra.*

<sup>3</sup> Arch. cant. Frib., grand livre en papier des bourgeois, fol. 48.

<sup>4</sup> Th. v. Liebenau, Ein Schw. Condottiere aus Wallensteins Tagen, dans Kathol. Schw. Blätter 1889.

Wallenstein. C'est le service rempli par les trois frères Koenig dans les troupes de l'empire qui motive l'anoblissement dont l'empereur les honora en 1624. — Pierre fut promu en 1625 lieutenant-maréchal de camp; en 1630, ils combattirent en Italie, participèrent à la prise de Mantoue où ils eurent une riche part au pillage du palais ducal. Antoine était alors déjà mort. — A la chute du général Wallenstein, le sort de l'empire paraissant compromis, Pierre et Albert Koenig voulurent quitter le service de l'empereur, mais celui-ci les retint et les éleva le 5 février 1631, au rang de barons d'empire sous le titre de barons de Billens, Hennens et Villariaz, seigneurie située dans le baillage de Romont, qu'ils avaient acquise récemment; Pierre avait alors le grade de lieutenant maréchal de camp. Lors de l'entrée en campagne de Gustave-Adolphe, roi de Suède, Pierre Koenig fut nommé (1632) gouverneur de Lindau; il soutint pendant plusieurs mois le siège de cette place fait par les Suédois. Accusé ensuite par Rodolphe Ossa, un chef de bande redouté, de trahison en faveur de la Suède et de la France, il ourdit contre la vie de son accusateur un complot qui avorta.

L'empereur ayant alors désigné son commissaire le colonel Vitzthum pour ouvrir un procès criminel, celui-ci commença par faire emprisonner les deux adversaires; mais Ossa ne tarda pas à être relâché, tandis que Koenig restait enfermé dans le château d'Ehrenberg (Tyrol). Malgré les nombreuses et pressantes intercessions faites, soit par les cantons catholiques, soit surtout par la parenté de Koenig, celui-ci fut condamné à mort par un conseil de guerre siégeant à Lindau. Mais l'empereur, qui lui restait reconnaissant de ses longs et bons services, le gracia (1634). Son procès fut même révisé en 1636: réhabilitation lui fut accordée, et il reçut par surcroît de faveur le grade de général-major. Cependant, il ne rentra pas en activité de service, et s'établit à Fribourg; il y fut nommé avoyer en 1645, charge qu'il conserva jusqu'à sa mort survenue le 11 décembre 1647. Après avoir eu de très-grands biens, il les dissipa dans le faste et un train grandiose de maison et mourut chargé de dettes.

Des trois frères Koenig, l'un Nicolas Albert, resta célibataire; c'était, je crois, le cadet. Né vers 1599, il mourut au mois d'août 1637 et fut inhumé au couvent des Cordeliers à Fribourg, où la pompeuse épitaphe de sa tombe perpétue ses hauts faits militaires. C'est lui qui en 1628 — il s'intitule alors seigneur de Billens, Hennens, lieutenant-colonel d'un régiment de cuirassiers au service de l'empereur — acheta, pour 5600 écus des hoirs Ratzé leur moderne hôtel qui fut depuis l'hôtel de la préfecture à Fribourg.<sup>1</sup> Antoine épousa Suzanne-Pélagie Berche, d'une famille du Landeron, dont il eut un seul enfant, Anne-Marie, qui épousa Jean-Louis, fils de Martin Bochart (Boccard); il mourut vers 1628, car sa veuve fit, en 1629, profession religieuse dans le couvent des dominicaines à Estavayer-le-Lac.

François-Pierre épousa, en premières noces, Anne-Marie Chassot, fille du riche Pierre Chassot, d'Orsonnens, laquelle était veuve de Pierre Wild de Fribourg; ce mariage se place vers l'an 1615; car, d'une part, Pierre Wild mourut le 27 janvier 1613; et, d'autre part, Ursule-Colombe, fille des époux Pierre

<sup>1</sup> Arch. cant. Frib., affaires de la ville, No. 474.

Koenig et Anne-Marie Chassot, qui fut religieuse au couvent des dominicaines à Estavayer-le-Lac, y mourut à l'âge de 60 ans le 19 janvier 1676.<sup>1</sup> Le remariage de Anne-Marie Chassot se place donc sur l'une des années 1614 et 1615.

Les biographes de Pierre Koenig lui attribuent une seconde fille issue de son premier mariage, laquelle aurait épousé Daniel Daguët de Fribourg.<sup>2</sup> C'est, je le crois, une erreur: ce Daniel Daguët épousa une Chassot, codame de Curtille<sup>3</sup> (près Villarimboud), proché parente, très probablement, de la femme de Pierre Koenig. Ce que ses biographes rapportent d'une grosse dot qu'aurait payée Pierre Koenig à cette prétendue seconde fille s'applique plutôt, je le soupçonne, à sa nièce Anne-Marie, fille d'Antoine Koenig, à laquelle lui et son frère Albert payèrent une dot de six mille écus.<sup>4</sup>

En secondes noces, Pierre Koenig épousa le 2 février 1640<sup>5</sup> sa cousine germaine, Anne-Marie, fille de sa tante Dorothée née Lapis (de la Pierre) et épouse de Martin Bochart (Boccard). Il en eut trois enfants:

1. Jacques-François ou François-Pierre, baptisé le 3 mai 1645, qui fut capucin (22 février 1670), gardien du couvent de Fribourg et mourut le 12 décembre 1708; avec lui s'éteignit la lignée des barons de Billens, dont la durée n'avait pas dépassé une première génération;

2. Catherine, baptisée le 17 juin 1648, mariée à Béat-Simon Buman, bailli de Bulle;

3. Anne-Elisabeth, mariée au conseiller Rodolphe de Fiwaz; plusieurs documents concordent à établir l'existence de cette seconde fille: une inscription en date du 22 mars 1672 au registre des baptêmes de Gruyères prouvant sa qualité d'épouse du susdit Fiwaz; une note dans la copie d'un armorial existant à la bibliothèque cantonale de Fribourg et composé en 1685 par un Monsieur Python de Corcelles; celui-ci qui était contemporain d'Anne-Elisabeth dit qu'elle était l'aînée de Catherine et la femme du conseiller de Fiwaz; enfin un vitrail, existant au Musée cantonal de Fribourg, des époux Rudolf Fiwaz, ancien bailli de Gruyères, et Anne-Elisabeth Koenig, genant von Mohr; ce Rudolf ayant été bailli de Gruyères de 1670 à 1675, le vitrail est postérieur à cette dernière année.

## Die Wappen und Panner von Mellingen

Mellingen im Aargau hatte einst als Reussübergang eine militärische und politische Bedeutung. Im Stammgebiet der Grafen von Lenzburg gelegen, wird der Ort schon 1045 und 1178 in Papst- und Kaiserurkunden erwähnt. Durch Richenza der Erbin des Hauses Lenzburg-Baden kam Mellingen an die Kiburger und heisst 1242 „oppidum“. Von diesen vererbte es sich an die Grafen von Habsburg-Lauffenburg, welche die Stadt 1273 an Rudolf von Habsburg ver-

<sup>1</sup> Daubigny, le monastère d'Estavayer, Estavayer 1913, p. 157.

<sup>2</sup> *Ein schweizerischer Kondottiere*, par de Liebenau dans: «Kathol. Schweizerblätter», 1889; et *Etrennes fribourgeoises* de 1894, article de Max de Diesbach sur Pierre Koenig dit de Mohr.

<sup>3</sup> Arch. cant. Frib., généalogie de la famille Daguët, par Jos. Schneuwly, archiviste.

<sup>4</sup> Daubigny op. cit. p. 155—156.

<sup>5</sup> *Etrennes Fribourgeoises*, 1894, article de Max de Diesbach.